

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

cerfa

18 OCT. 2013

N° 14734*02

ARRIVÉE

3865

Date de réception

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

ARRIVÉE S/CPDT
N° d'enregistrement

24 OCT. 2013

1. Intitulé du projet

Construction de Maison Individuelle

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

BRIGITTE

Prénom

Jean - Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5.1 a	Dépêche ment portant sur une superficie inférieure à 25 ha (2400 m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de maison Individuelle

4.2 Objectifs du projet

Joindre Notice de présentat° joints.
(PCMI4)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Défrichement
- Terrassement, viabilisation
- Construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

* Eaux Usées et Vannes : Traités via un dispositif d'assainissement individuel conforme aux normes en vigueur et préalablement agréé par les services de L'ODYSSi.

* Eaux pluviales : dirigées vers la ravine située en limite de la parcelle du faite des pentes naturelles du terrain.

* Déchets Ménagers : Pris en charge et traités par les services de la CACEM.

A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (à Senir)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur (m) $\times$ Largeur (m) = Surface (m ²)	80 $\times$ 50 = 4 106 m ²
Dont la superficie promise au défrichement et délimitée strictement au périmètre classé en zone U4 (selon plan joint en annexe)	2400 m ²
Surface de plancher créée 9,85 $\times$ 10,68	105,20 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voie 3 Rte de Ravine
Vilaire Hornu à l'eau
Langelier 9200 F-de F.

Références de la parcelle
0609

Coordonnées géographiques¹

Long. 61° 03' 54" 4 Lat. 14° 31' 50" 9

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Défrichement
- Terrassement
- Construction

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain naturel partiellement boisé comportant deux constructions.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 24/06/2008 modifié le 28/09/2010.

Parcelle 0609 classée en zone N1 (naturelle à protection stricte) pour la partie ouest et en zone U4 (urbaine) pour le reste.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	parcelle 0609 située en dehors de la bande des 50 pas.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

est-ce que le projet se situe dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
est-ce que le projet se situe dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
est-ce que le projet se situe dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN approuvé le 22/11/2004 Parcelle 0609 classée, pour la partie ouest, 2^e zone orange-aléa "Inondation" et pour le reste en zone jaune-aléa "mouvement de terrain".
est-ce que le projet se situe dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
est-ce que le projet se situe dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
est-ce que le projet se situe dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
est-ce que le projet se situe dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	De'richement produits de de'bardage et de'chets verts seront enlevés si de'charge contrôlée.
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	le secteur de la parcelle 0609 classé 2 ^e zone N1 (naturelle à protection stricte) n'est pas concerné par le projet présenté.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	le secteur couvert par la zone orange du PPRN n'est pas concerné par le présent projet et une visite préalable des services de la DAAF et de l'ONF permettra de confirmer (amander le périmètre de la zone promise au défrichement).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	gestion des eaux usées et vannes (Voir cadre 4.3.2).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	gestion des déchets ménagers (cf. cadre 4.3.2) gestion des déchets de chantiers relevant de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux et devant être enlevés si de charge contrôlée.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan masse délimitant la zone promise au développement (PCN:2).
- Notice de présentation du projet (PCN:4)
- Document pour l'intégration paysagère (PCN:6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

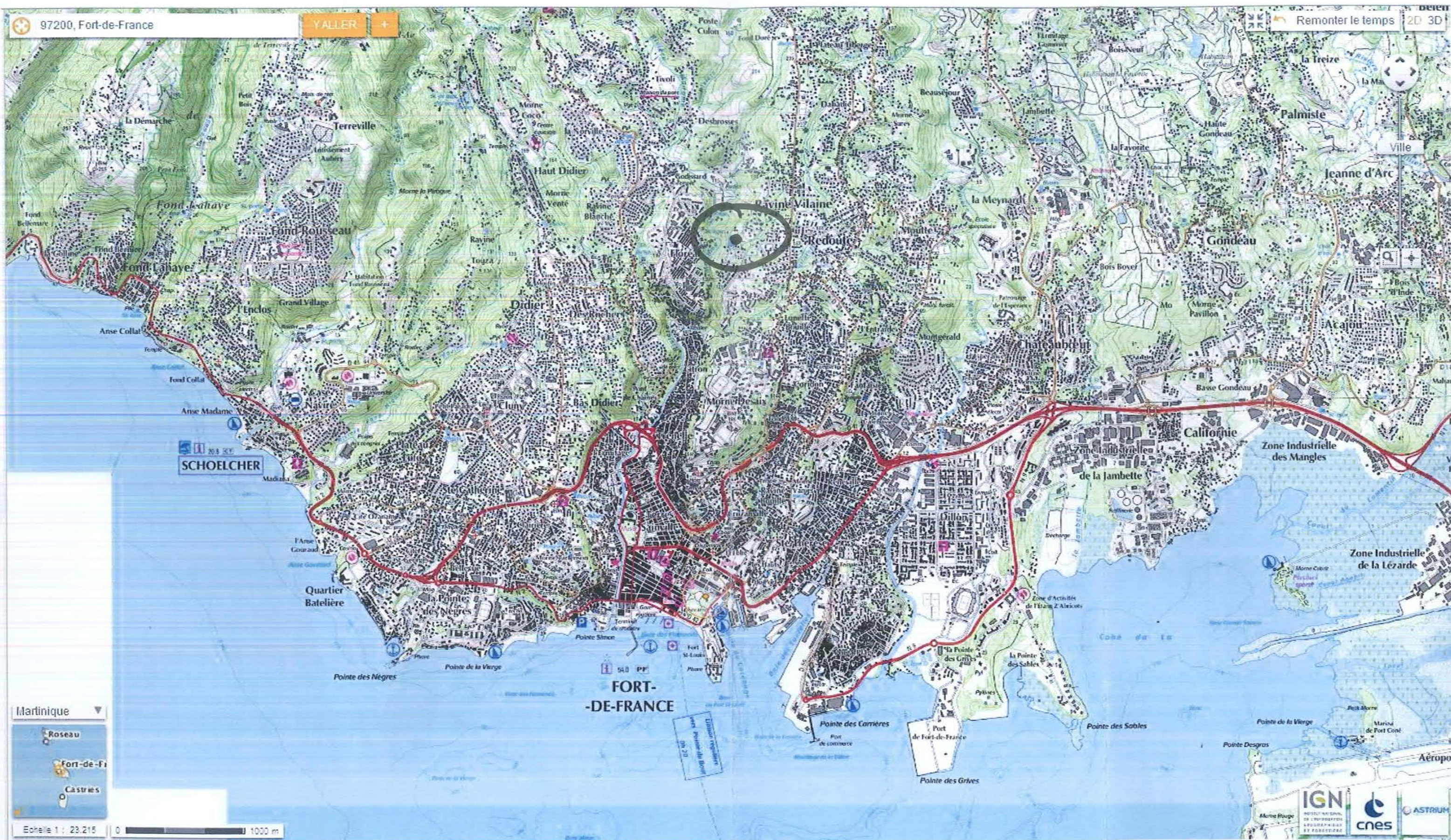
Fort-de-France

le,

15/10/2013

Signature

~~BRIGITTE~~



97200, Fort-de-France

YALLER +

Remonter le temps 2D 3D



Echelle 1 : 23.215 0 1000 m

IGN cnes ASTRIUM

Département :
MARTINIQUE

Commune :
FORT DE FRANCE

Section : O
Feuille : 000 O 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 29/09/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

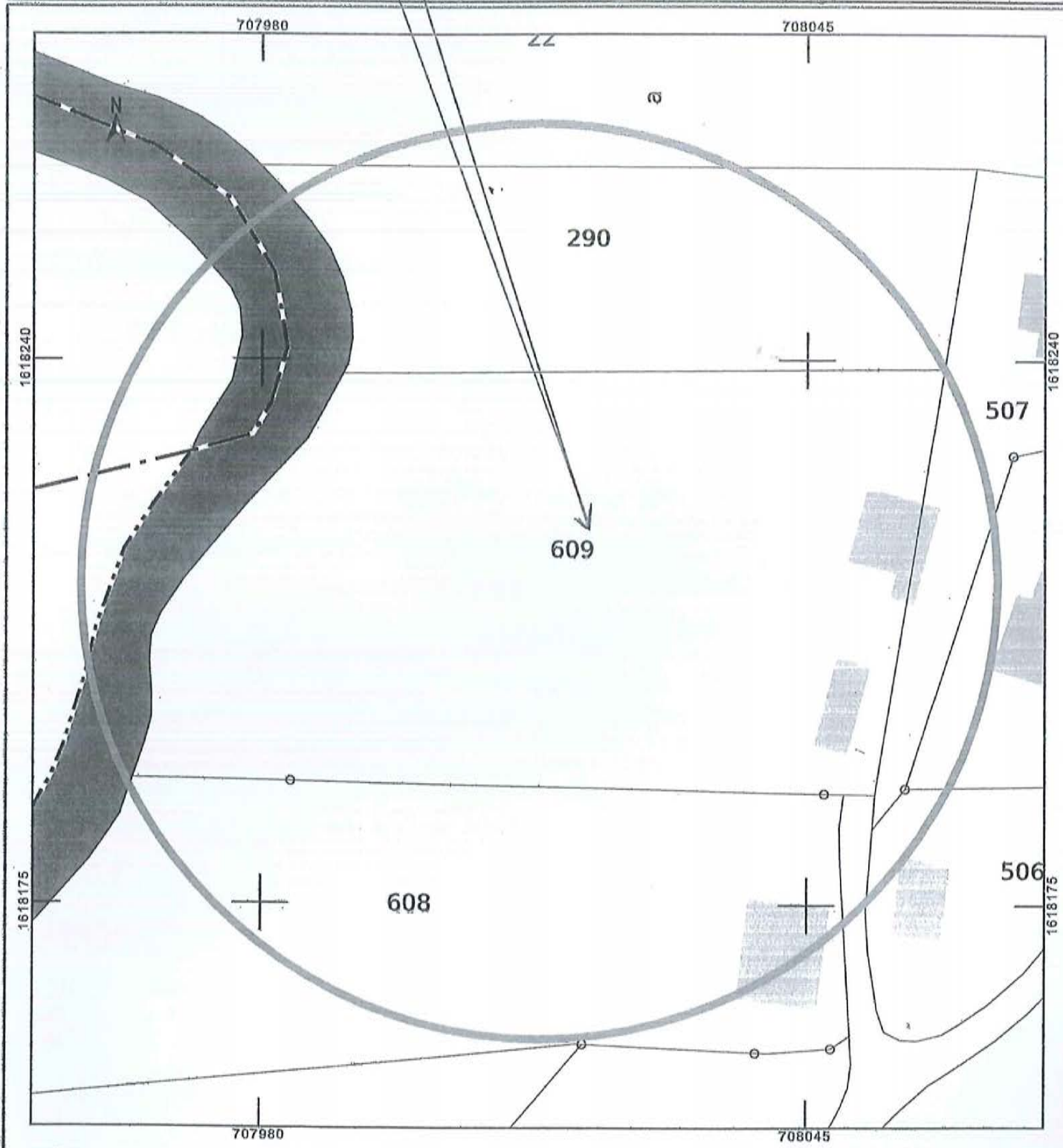
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE FORT DE FRANCE
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Parcelle 0609

*Surface de l'ancien
4106 m²*



Département :
MARTINIQUE
Commune :
FORT DE FRANCE

Section : O
Feuille : 000 O 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 04/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

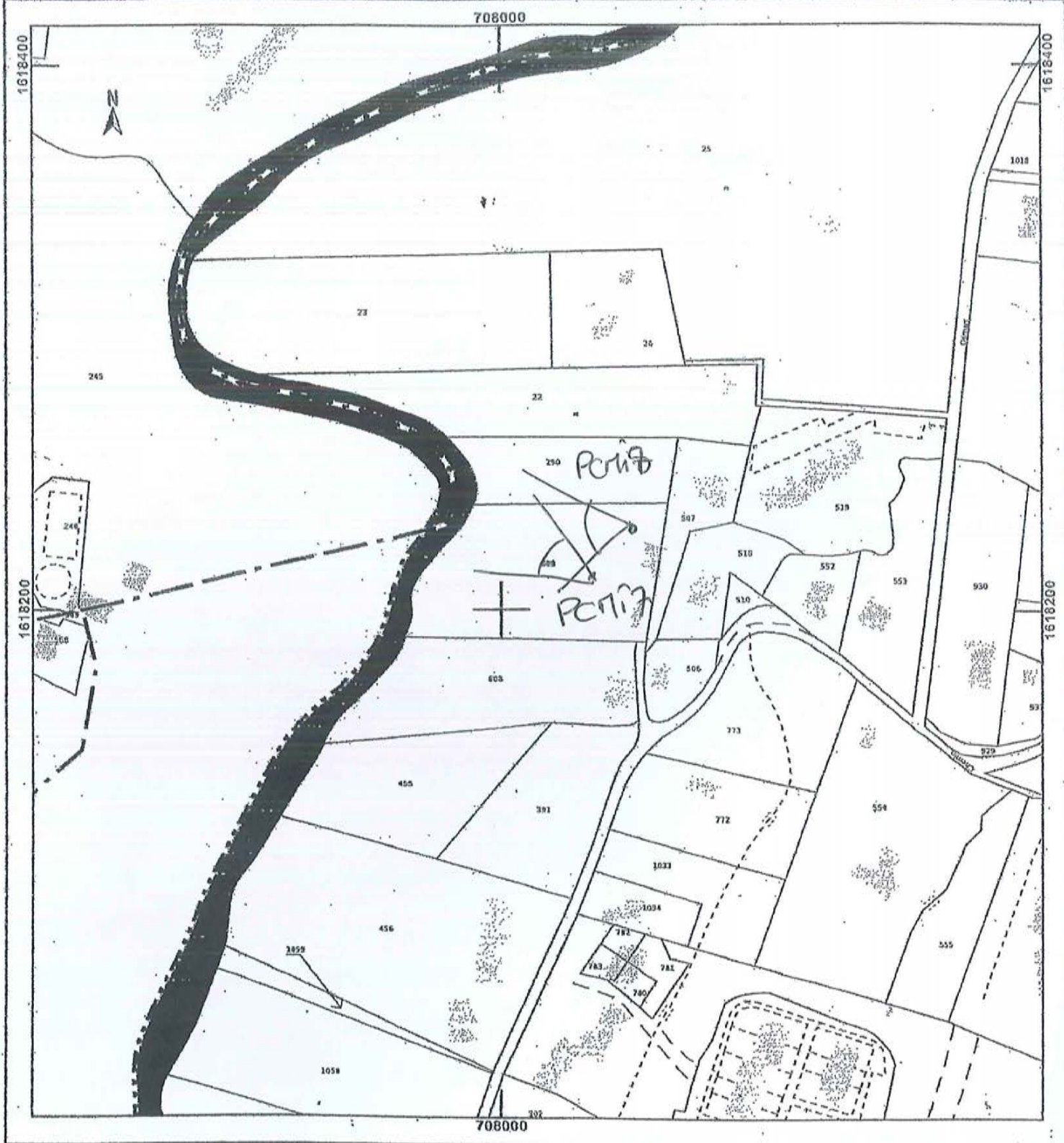
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE FORT DE FRANCE
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



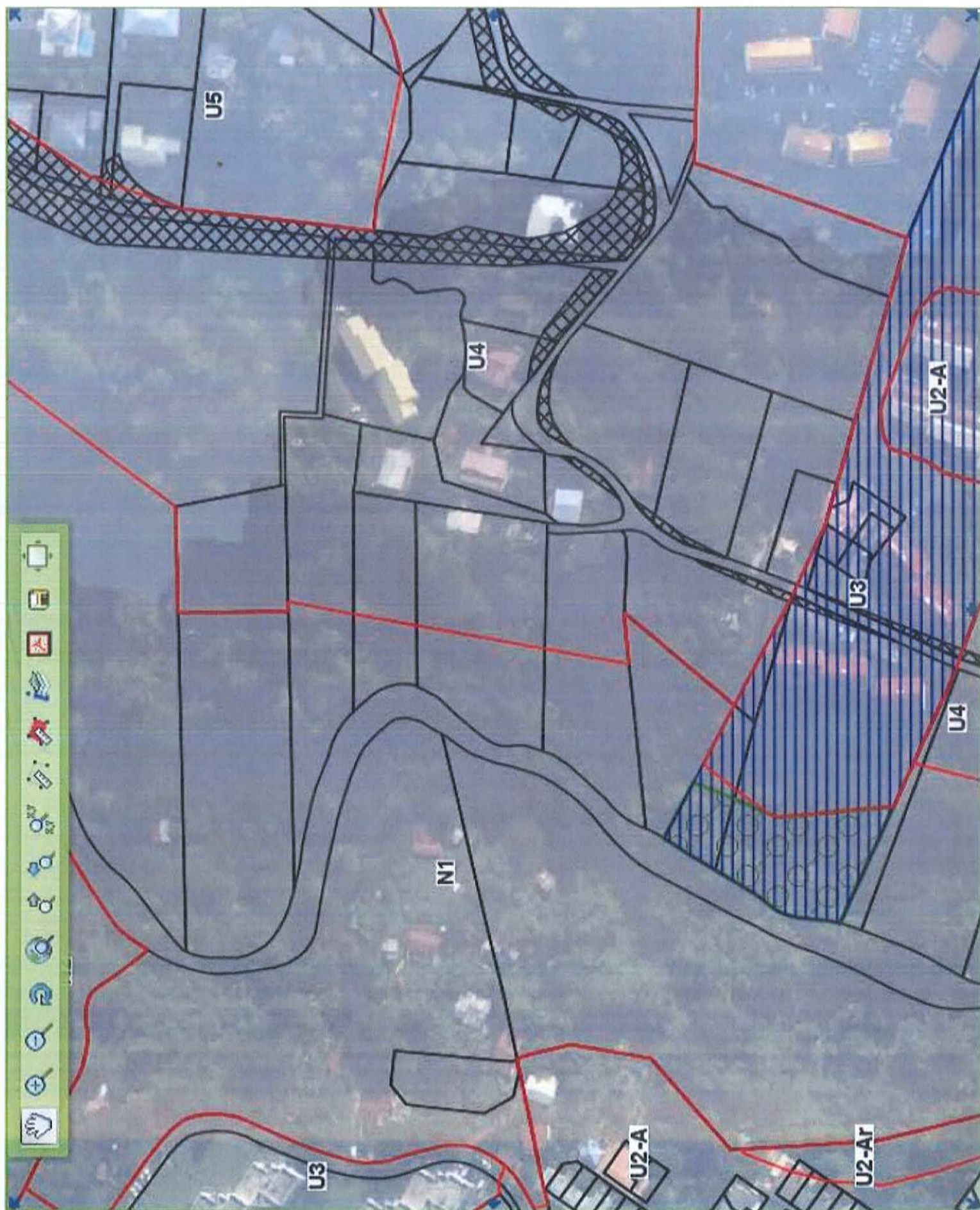


PCM17



PCMI

PCMI 8



NOTICE D'ESCRPTIVE

La parcelle concerné section O 609 des Heritiers BRIGITTES Pierre Gérard à une superficie de 4106 M².

La propriété se situe au lieu-dit Morne à l'eau, route de ravine vilaine sur le territoire de la commune de Fort-De-France. Le COS dans cette zone est de 0,30.

Sur le terrain il y a un arbre à pains, un cocotier, un bois canons à abattre.

Le terrain présente une légère pente, les eaux pluviales seront évacuées dans le réseau naturel. Les eaux usées seront dirigées par des canalisations souterraines dans des dispositions de traitements autonomes et évacuées conformément aux exigences de la réglementation en vigueur.

Le projet sera de type R -1, le demi sous sol servira de garage ou deux places de parking seront créés. Un chemin d'accès privé sera réalisé pour permettre d'accéder au projet. Dans l'environnement proche, on trouve des maisons individuelles de type R et R-1.

Les réseaux eau potable, électricité et téléphone se trouvent à proximité immédiate de la parcelle (voir plan de masse).

Architecture Plan de Masse

La construction envisagée sera de type rez de chaussée et un demi sous sol. Les façades seront édifiées en briques traditionnelles enduites et peintes de couleur claire en harmonie avec le couvert végétal. Au sous sol un mur en béton armé sera réalisé sur toute la longueur de la construction. Les menuiseries seront en PVC ou en bois de couleur. Les gouttières ainsi que les descentes d'eaux de pluies seront en ALU de couleur blanche.

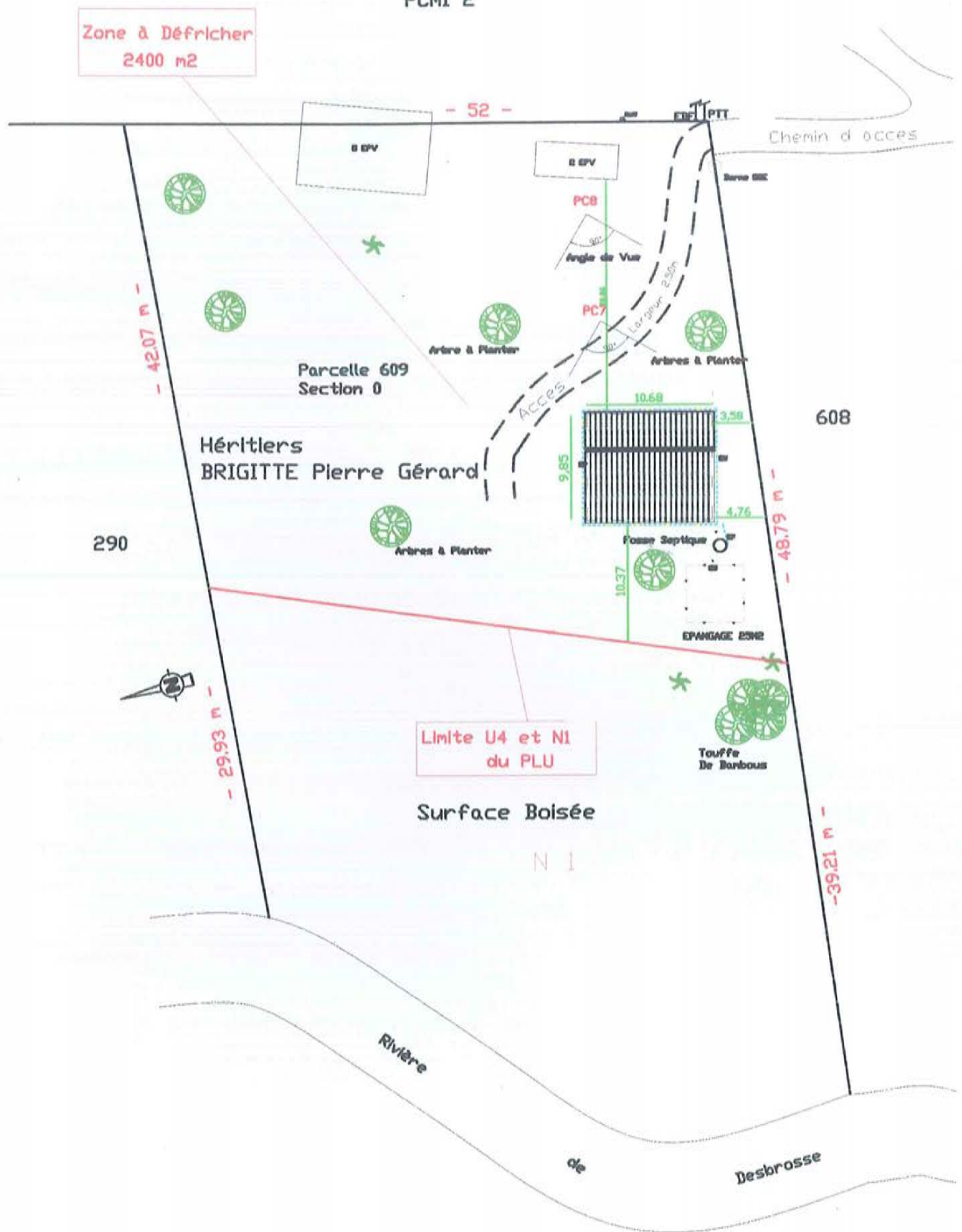
La maison sera couverte en deux pans avec des tôles ondulées 75/100 de couleur non réfléchissante.

Traitements des Espaces Libres

Les surfaces de circulation seront bétonnées. Le reste de la parcelle sera engazonné et aménagé en jardin arborant des massifs de fleurs chatoyantes, ceci afin de contribuer à l'embellissement de la résidence.

PLAN DE MASSE

PCMI 2





PCM16